



Probleme avec un syndic suite à fuite d'eau d'un appartement vois

Par **lotimaje**, le **22/01/2010** à **08:07**

Bonjour,
mon fils est locataire d'un appart depuis le 1er decembre.
voilà 15 jours nous avons déclarés une infiltration d'eau au proprietaire ainsi qu'au syndic. Un technicien s'est déplacé pour constater que la fuite venait de l'appartement voisin innocupé actuellement. Après contact avec le syndic il semblerait que le propriétaire habite à l'étranger et n'est pas joignable.

Que faire ?

Mon fils ne peut plus s'absenter s'il ne veut pas etre inondé.

Je n'ai plus de nouvelles du syndic.

Comment les contraindre à faire réparer ?

Je vous remercie et espere que vous pourrez me donner la solution légale, avant que mon époux force la porte du voisin pour y couper l'eau.

cordialement.

MLC

Par **aie mac**, le **22/01/2010** à **13:01**

bonjour

il est déconseillé à votre époux de prendre prétexte d'une fuite d'eau pour s'amuser à forcer lui-même la porte du logement d'un tiers; cela peut s'appeler effraction et violation de domicile.

il serait nettement plus approprié de faire appel au SDIS, qui prendra les initiatives nécessaires en ce sens.
et en toute légalité.